



Question assurance suite a une agression

Par **chris34250**, le **20/01/2010** à **01:08**

Bonjour,

Je vous contacte pour un renseignement : en 2007 je me suis fait agressée dans la rue par deux personnes. Je m'en suis sortie avec double fracture de la machoire, traumatisme crânien et la perte totale de sensation des nerfs mentoniens ce qui m'a valu 2 opérations de la machoire avec 1 mois d'arrêt à chaque fois. Je précise que ça c'est passé dans la rue, à côté de mon véhicule personnel, et que ma chaîne en or (d'une valeur de 1.800 €) et des espèces(480 €) m'ont été volés par mes agresseurs.

Voilà ma question : vers quelle assurance dois-je me tourner pour ce qui est de la perte de revenu car j'étais à l'époque commerçant ambulancier, l'assurance habitation ou auto ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **cloclo7**, le **26/01/2010** à **14:05**

Bonjour,

si vous avez porté plainte contre vos agresseurs, vous pouvez saisir la CIVI qui ordonnera une expertise laquelle déterminera les séquelles dont vous restez atteint ensuite le fond de garantie des victimes d'infraction interviendra pour indemniser votre préjudice.